



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1990-1991

7 MAI 1991

RAPPORT

SUR L'ETAT DE LA COOPERATION ENTRE
LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE
POUR 1990

Le présent rapport a été établi en vertu de l'article 50 de la Convention du 21 juin 1984 entre les deux Communautés.

1. La coopération entre les administrations des deux Communautés a, cette année aussi, été très fructueuse.

2. Commission 49.55

La Commission de coopération instaurée par l'article 55, § 3 de la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone a siégé deux fois en 1990, le 27 avril à Namur et le 5 octobre à Worriken.

La Commission a mis au point nombre d'éléments pouvant faire partie d'un programme d'échanges.

En vertu de l'article 55 de la loi du 31 décembre 1983, la Commission a accordé les subventions suivantes :

2.1. Subventions à charge de la Communauté française dans le cadre de l'article 55 de la loi du 31 décembre 1983

— Les Beaux Spectacles Français Eupen	832 000
— Bibliothèque publique paroissiale La Calamine	27 000
— Bibliothèque publique paroissiale Saint Vith	20 000
— « Kulturelle Aktion und Präsenz » Eupen	16 650
— « Volksbildungswerk » St. Vith	88 821
— Centre Worriken Butgenbach	132 757
— Intervention de la Communauté française dans les frais relatifs à la Semaine de la Communauté germanophone à Namur	468 770
	<hr/>
	1 585 998

2.2. Subventions à charge de la Communauté germanophone dans le cadre de l'article 55 de la loi du 31 décembre 1983

— Theatergruppe « Liebhaber-bühne » Gemmenich	25 000
— Harmonie St. Cécile Gemmenich	20 000
— Karnevalsverein Gemmenich	15 000
— Theatergruppe der Katholischen Landjugend Homburg (Plombières)	20 000
— Chorale « La Royale Cécilia » Malmédy	45 000
— Kgl. Mandolinenorchester Malmédy	25 000
— Loisirs Arts et Culture Baelen	40 000
— Öffentliche Deutsche Bibliothek Malmédy	50 000
— Festival de Stavelot	100 000
— Semaine de la Communauté germanophone à Namur	2 034 943
	<hr/>
	2 374 943

La semaine germanophone à Namur s'est déroulée du 20 avril au 1^{er} mai 1990. De nombreuses initiatives dans les domaines culturel et touristique ont été couronnées de succès. Les conseils de la jeunesse des trois communautés ont organisé un colloque sur le thème « La mobilité des jeunes en Belgique ».

3. Echanges culturels

Subventions accordées par la Communauté française pour des représentations de groupements germanophones en Communauté française

— Vokalensemble Musica Cantica — représentation à Bolland (Herve)	6 250
— Kgl. Mandolinenorchester Eupen	8 000

Subventions accordées par la Communauté germanophone dans le cadre des échanges culturels.

Représentations de groupes de la Communauté germanophone en Communauté française

— Eupener Unterstädter Kinderchor à Jehanster (Comité Culturel)	22 000
— Raerener Kinderchor à Liège	
Orchestre Symphonique des Jeunes	22 000
— Kgl. Männergesangverein Marienchor Eupen à Membach (Chorale Royale St. Cécile)	22 000
— Harmonie Musikverein Raeren à Verviers (ARC)	30 000
— Harmonie Musikverein St. Joseph Eupen à Faulx-les-Tombes (Fanfare Royale l'Union)	30 000
— Kgl. Harmonie Hergenrath à Jehanster (Centre Culturel)	50 000
— Kgl. Harmonie Hergenrath à Famenne-Andenne (Maison de la Culture)	50 000
— Kgl. Harmonie Hergenrath à Pepinster (Syndicat d'initiative)	40 000
— Cercle Musical La Calamine à St. Georges (Comité Culturel)	40 000
— Agora Theaterwerkstatt St. Vith à Liège (Amicale IESPC)	50 000

Représentations de groupes de la Communauté française en Communauté germanophone

— Royale chorale St. Cécile Welkenraedt à Hergenrath (Kgl. Harmonie Hergenrath)	22 000
— Société Royale « L'Harmonie » Gemmenich à Hunnange (Kgl. MV St. Joseph)	22 200

— Orchestre «Pro Musica» Welkenraedt à Eupen (Chorale St. Joseph)	36 000
— Kinderchor Couvin à Eupen (Unterstädter Kinderchor)	21 500
— Theatergruppe der Lütticher Germanisten à Eupen (Kunst und Bühne)	58 000
— Cirque du Trottoir à Raeren (Marienheim)	40 000
— Lütticher Philharmoniker à St. Vith (Volksbildungswerk)	100 000

4. Le patrimoine culturel

Comme précédemment, les musées de la Communauté germanophone sont repris dans l'édition 1990-1991 du «Guide des musées». Il en sera de même pour l'édition suivante.

L'agent compétent de l'Administration du patrimoine culturel accorde son soutien à la Communauté germanophone en ce qui concerne les avis en matière de musées.

5. Les bibliothèques publiques

La bibliothèque en langue française des Beaux Spectacles français, intégrée dans la bibliothèque centrale d'Eupen a bénéficié outre de la subvention de 400 000 francs, somme comprise dans le montant de la subvention aux Beaux Spectacles français repris au point 2, d'une allocation de livres et d'abonnements à des publications en langue française dans le cadre des dispositions de la loi de 1921.

Il faut mentionner les efforts développés par la bibliothèque publique centrale Chiroux-Croisiers, qui étend son action aux communes de la Communauté germanophone.

6. Tourisme

Comme l'année dernière, une subvention de 300 000 francs a été accordée à l'Office de Promotion du Tourisme des Cantons de l'Est en contrepartie des services rendus aux communes de Malmedy et de Waimes.

En vertu de l'accord conclu le 27 décembre 1982, l'Office de Promotion du Tourisme de la Communauté française (OPT) a aidé la Communauté germanophone dans les domaines mentionnés à l'article 2 de l'accord précité. En contrepartie, la Communauté germanophone a accordé une subvention d'un montant de 2 000 000 de francs à cet organisme.

Données statistiques

Rapport entre le nombre de nuitées d'étrangers en Communauté germanophone et le budget total des bureaux du tourisme à l'étranger

Nuitées d'étrangers par Communauté:

1989	Nuitées d'étrangers	%
Communauté française	1 835 621	16
Communauté germanophone Bruxelles (19 communes)	132 857	1
Communauté flamande	2 976 429	24
	7 223 396	59
Total	12 168 303	100

Il ressort que 1 % des nuitées d'étrangers en Belgique ont lieu en Communauté germanophone.

Le budget total 1990 des bureaux à l'étranger s'élève à 142,21 millions.

La part de la Communauté germanophone représenterait donc:
142,2 millions × 1 % = 1,42 million.

Rapport entre le nombre de nuitées de Belges en Communauté germanophone et le budget de fonctionnement de l'OPT (déduction du budget OPT pour les bureaux à l'étranger)

Nuitées de Belges en Communauté française et germanophone:

1989	Nuitées de belges	%
Communauté française	4 996 853	94
Communauté germanophone Bruxelles (19 communes)	160 474	3
	141 282	3
Total	5 298 609	100

On constate donc que 3 % des nuitées de Belges ont lieu en Communauté germanophone.

Le budget de l'Office de Promotion du Tourisme de la Communauté française sans les bureaux à l'étranger s'élève à 204 millions.

La part de la Communauté germanophone représenterait donc:
204 millions × 3 % = 6,1 millions.

L'Office de Promotion du Tourisme de la Communauté française, l'Office de Promotion du Tourisme des Cantons de l'Est ainsi que d'autres organisations privées et publiques sont intervenus financièrement dans les frais relatifs à l'opération «Belgique gourmande».

Au centre Worriken, le camping de passage a enregistré 22 953 nuitées.

Les emplacements au nombre de 223, loués à l'année, étaient tous occupés en 1990:

par 60,09 % de Belges à savoir:
57,46 % de francophones,
38,81 % de flamands et
3,73 % de germanophones

par 35,87 % d'Allemands
 par 3,59 % de Néerlandais
 par 0,45 % de Français.

7. Sport

Le Centre Worriken, propriété des deux Communautés, a encore progressé. Dans le rapport 1989, il était considéré que le centre avait pratiquement atteint son point de saturation. L'occupation en 1990 a atteint 55 938 nuitées ce qui donne 61 005 journées stagiaires. Ces nuitées se répartissent comme suit :

stages Communauté française	31 522 nuitées
stages Communauté germanophone	14 441 nuitées
groupes germanophones	2 253 nuitées
groupes flamands	7 817 nuitées
groupes étrangers	4 118 nuitées
divers	253 nuitées
stages communs	9 975 nuitées

Le chiffre d'affaire de l'ASBL a été de 62 565 222 francs, dont 9 673 598 francs pour la piscine. Le solde positif est de 1 831 619 francs pour le centre proprement dit. Le solde négatif est de 806 938 francs pour la piscine dont 562 984 francs à charge de la Communauté germanophone et de 243 954 francs à charge de la Communauté française, la convention entre les Communautés prévoyant l'intervention de chacune au prorata de l'utilisation selon les installations concernées.

Les dépenses de capital se répartissent comme suit :

- Communauté germanophone :	
* travaux aux bâtiments et abords (piscine exclue)	0
* matériel et équipements	793 736
	<hr/>
	793 736
- Communauté française :	
* travaux aux bâtiments et abords	5 708 286
* matériel et équipements	1 444 360
	<hr/>
	7 152 646

Comme le prévoit le protocole particulier du 25 juin 1986, les dépenses de travaux et d'achats de matériel et d'équipements sont additionnées sauf temporairement celles qui concernent la piscine et les salles de sport, dont les travaux ne sont pas clos.

A la fin de 1990 les apports de chacun depuis la mise en application de ce protocole s'élèvent à 24 561 008 francs pour la Commu-

nauté germanophone et à 32 372 585 francs pour la Communauté française.

Le projet de protocole particulier relatif au personnel de direction et pédagogique n'a fait l'objet d'aucune décision.

8. La formation et l'enseignement

En 1990, une collaboration étroite s'est poursuivie comme en 1989 entre les Administrations concernées des deux Communautés quant à la mise au point d'arrêtés réglementaires, circulaires et instructions destinés aux organismes concernés par la formation des travailleurs indépendants, tant au niveau de la formation permanente des Classes moyennes qu'à celle de la formation professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture.

En outre, comme précédemment, les fonctionnaires compétents de l'Administration de la Formation de la Communauté française continuent à assumer, en parfaite symbiose, l'agrégation des contrats d'apprentissage conclus dans la Communauté germanophone et les activités de perfectionnement professionnel.

Ils ont également apporté leur concours lors des réunions de localisation et d'agrégation des cours de formation permanente des Classes moyennes.

La collaboration de la Communauté française est également sollicitée pour les activités organisées dans le cadre de la formation professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture.

Pour le surplus, l'Administration est chargée de contrôler la comptabilité du Centre de Formation permanente des Classes moyennes d'Eupen ainsi que celle relative à la Communauté germanophone qui, pour l'heure, est tenue par l'Institut francophone de Formation permanente des Classes moyennes. Ces contrôles concernent notamment la destination des subsides alloués.

9. La Santé

Secteur de la médecine curative

A. Santé mentale

1. Service de la Santé mentale d'Eupen (Sièges d'Eupen et St. Vith)

La Communauté française fournit une aide technique, étant donné que les décisions incombent au ministre compétent de la Communauté germanophone :

a) élaboration d'un projet de budget fixant, pour 1991, le montant des avances trimestrielles accordées par la Communauté germanophone au Service de Santé mentale d'Eupen.

pen (2 sièges). Ces subsides ont trait aux frais de fonctionnement ainsi qu'aux frais de personnel;

b) après acceptation de ce projet de budget par la Communauté germanophone, élaboration de bordereaux d'ordonnancement concernant les 4 avances trimestrielles. Ces bordereaux sont communiqués à la Communauté germanophone, pour exécution du paiement;

c) examen du compte d'exploitation du SSM d'Eupen pour l'année budgétaire antérieure et calcul du solde à payer ou de la retenue sur avance à effectuer en fonction de ce compte. Ce calcul est communiqué à la Communauté germanophone;

d) tenue à jour de la situation des effectifs du personnel subsidié du SSM d'Eupen: congés de maladie, remplacements, démissions, recrutements. Ces renseignements sont communiqués au ministre germanophone, pour approbation;

e) calcul de l'ancienneté du personnel subsidié du SSM d'Eupen, en vue de l'évaluation des coûts du personnel subsidié;

f) inspection du SSM en vue de fournir un avis médical et psychologique (inspection effectuée à la demande de la Communauté germanophone en vue du renouvellement de l'agrément). Nombre d'inspections effectuées en 1990: 1.

2. *Instituts médico-pédagogiques situés dans la région de langue allemande*

(Quatre institutions à: Amel, Büllingen, Meyerode, Elsenborn)

Le service de la Santé mentale effectue des inspections, à la demande de la Communauté germanophone, et donne un avis médical. Il donne également son avis concernant les projets de constructions. Nombre d'inspections effectuées en 1990: 5.

B. *Service des hôpitaux*

Le Service des hôpitaux a donné un avis technique concernant l'avant-projet de reconditionnement de la clinique d'Eupen.

C. *Cellule d'inspection des écoles pour personnel infirmier et para-médical*

Depuis toujours les écoles situées en Communauté germanophone sont inspectées par la Communauté française:

- Ecole technique communale d'Eupen
- Institut Maria Goretti à St. Vith
- Athénée royal à St. Vith

Secteur de la médecine préventive

A. *Hygiène et prévention*

Le Service de l'hygiène et de la prévention de la Communauté française a poursuivi son aide dans les commandes de vaccins pour les médecins, la récolte des actes de naissance et de décès, la surveillance des campings sur le plan sanitaire.

Quant à la prophylaxie des maladies contagieuses, les services de la Communauté française ont poursuivi leur aide en 1990.

Un accord de coopération relatif à la pratique du sport dans le respect des impératifs de santé et de prévention en matière de drogue et d'alcool a été approuvé par l'Exécutif de la Communauté française.

B. *Faibles médico-sociales*

Aucune aide particulière n'a été apportée à la Communauté germanophone en 1990.

C. *Inspection générale de la médecine préventive — Inspection médicale scolaire*

I. Le médecin-inspecteur de l'IMS, assume en Communauté germanophone la fonction de médecin-inspecteur de l'IMS pour les centres de santé et les centres PMS; inspections, agréments, réunions de service en relation avec la loi sur l'IMS et ses arrêtés d'application.

II. En outre:

1. Il a été sollicité au titre de consultant au «groupe de travail en matière de santé scolaire»: groupe de travail permanent depuis plus de trois ans, constitué à la demande du ministre compétent, ce qui provoque sept à dix réunions par an en soirée. Il joue un rôle actif et/ou d'initiative impliquant la conception et/ou l'étude de documents, ainsi que des rencontres connexes de concertation.

2. Il assure la coordination de la lutte contre la tuberculose et les concertations avec l'unité de secteur de la FARES.

III. En tant que conseiller-pédiatre du DKF (ONE en Communauté germanophone): il a été sollicité pour accepter cette mission, aussi en tant que pédiatre, mais dans le souci, pour la Communauté germanophone, d'une volonté d'harmonisation et de coordination horizontale et verticale entre les services de prévention responsables pour le jeune enfant. Il a été l'objet d'un contrat de collaboration séparé qu'il a accepté, après autorisation du secrétaire général.

Son contrat de collaboration au «Dienst für Kind und Familie» est pris en charge par la Communauté germanophone et reconduit en 1991.

Pour l'ensemble de ses activités, les frais de parcours sont pris en charge par la Communauté germanophone.

L'administration de l'IMS est assurée par l'administration de la Communauté germanophone.

10. *Les affaires sociales*

1. *Personnes handicapées*

Au cours de l'année 1990, la coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone s'est limitée, en ce qui concerne les matières relevant de l'aide aux personnes handicapées, au calcul des prix de journée définitifs en faveur des institutions germanophones pour handicapés suivantes :

— Wohngemeinschaft für Behinderte GoE à Amel:
home travailleurs et home non travailleurs 1989

— Behindertenstätte à Eupen :

Centre de jour 1989

— Tagesstätte à Meyerode :

Centre de jour 1988 et 1989

— Kindertagesstätte à Elsenborn :

semi-internat 1988

2. *Maisons de repos pour personnes âgées*

Dans le cadre de l'accord susmentionné, il s'avère qu'en ce qui concerne les problèmes relatifs au « 3^e âge — Maisons de repos » la collaboration s'effectue essentiellement au niveau de l'échange réciproque de toute information et documentation se rapportant aux matières traitées par les services en question, c'est-à-dire tout particulièrement l'ensemble des dispositions tant décrétales que réglementaires promulguées et prises par les Exécutifs concernés.

Par ailleurs, le service concerné de la Communauté française accorde un appui logistique à l'autre Communauté en mettant son service d'inspection à sa disposition.

3. *Politique familiale*

La collaboration s'est limitée, en 1990, à l'échange d'informations et de documentation. Le service d'inspection n'a pas été sollicité.

On peut toutefois noter que les fonctionnaires de liaison pour la conférence des ministres européens chargés des affaires familiales, des deux Communautés, se sont rencontrés à deux reprises en 1990 pour élaborer le rapport préparatoire à la conférence.

11. *Les travaux d'infrastructure*

Les travaux effectués au Centre Worriken pour un montant de 5 708 286 francs belges sont mentionnés au point 7 ci-dessus.

Comme précédemment, l'Inspection générale de l'infrastructure de la Communauté française a assuré le concours de ses techniciens, à l'examen des dossiers, repris ci-après, la Communauté germanophone supportant les subventions y afférentes.

Dossiers traités pour la Communauté germanophone par la Communauté française

Hôpitaux

Eupen St. Nikolaus hospital

— Equipement médical :

— ophtalmologie

— pédiatrie

— dépistage ostéoporose

— Téléphonie

— Restauration de la façade de l'ancien bâtiment

— Travaux d'extension et de rénovation : avant-projet

— Travaux de protection contre l'incendie, demande de dérogation

— Aménagement du quatrième étage.

Raeren Marienheim

— Mobilier

— Aménagement d'une salle de séjour et d'un jardin d'hiver

— Rénovation de balcons

— Electricité: détection, distribution de musique, téléphonie et recherche-personnes

— Système informatique

Moresnet (Intercommunale)

St. Joseph + Régina : centralisation du service informatique

Régina :

— salle de séjour

— buanderie

— aménagement de chambres

Etablissements pour handicapés

Elsenborn Kindertagesstätte

— Travaux de transformation et extension

— Aménagement d'une salle polyvalente

Eupen « In den Ettersten »

— Construction du home : projet et adjudication

Lommersweiler Wohngemeinschaft

— Achat de l'immeuble + avant-projet d'aménagement.

St. Vith Klinik St. Josef

— Cuisine: acquisition d'un four à vapeur

— Equipement médical :

— pulsoxymètre, capnographe

- service n
- moniteur salle d'opération
- stérilisateur
- Construction d'un service de psychiatrie: projet + adjudication du gros-œuvre
- Téléphonie
- Renouvellement de fenêtres
- Protection incendie: demande de dérogation
- Aménagement de chemins d'accès et de parkings: compte final
- Renouvellement des chaudières
- Nouveau service d'urgences: avant-projet
- Maisons de repos
- St. Vith (Intercommunale)
- Construction d'une nouvelle maison de repos: avant-projet
- Bütgenbach (Intercommunale)
- Steinerhof: aménagement d'une maison de repos et de soins
- Eupen CPAS
- Travaux d'extension: adjudication du gros-œuvre, projet, parachèvements et techniques spéciales

- Complément d'équipement informatique
- Modernisation des ascenseurs
- Eupen Klösterchen
- Aménagement d'un local d'ergothérapie

12. *Les relations internationales*

Les deux Communautés exercent pleinement leur autonomie en matière de relations internationales.

La Communauté germanophone participe aux commissions mixtes de son choix. Au plan multilatéral européen, elle est associée à toutes les coordinations dont la Communauté française prend l'initiative.

En ce qui concerne le secteur multilatéral extra-européen, la collaboration a essentiellement porté sur la préparation de la 59^e session du Comité du tourisme de l'OCDE, au cours de laquelle un exposé a été présenté, au nom des trois Communautés, par M. A. Henneton, sur la politique du tourisme en Belgique.

La rédaction de cet exposé a été permise grâce à l'excellente coopération des services concernés, réunis au CGRI à plusieurs reprises. Le représentant de la Communauté germanophone était M. P. Ortmann, premier conseiller.

La désignation de M. A. Henneton a été faite avec l'assentiment officiel de M. J. Maraite, président de l'Exécutif de la Communauté germanophone.

